

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Dotation de Solidarité
Complémentaire (DSC) 2023
– Communes d'Hangest sur
Somme et Bourdon

Date de convocation :
23 novembre 2023

Date de séance :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h00 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,

Etaient absents, excusés :

Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M HERBETTE

La séance étant ouverte,

Ouïe la proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les reversements de la Communauté de Communes Nièvre et Somme envers ses communes membres présentées ci joint, au titre de la dotation complémentaire exceptionnelle au titre de l'année 2023.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

